

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 28 JUIN 2026

- Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005.
- Ce vide-grenier aura lieu de 7h00 à 18h00 le 28 JUIN 2026 à l'Institut Les Cent Arpents, 450 rue des jonquilles à Saran.
- L'installation des participants débutera à 7h et se terminera à 9h. Le site sera interdit aux véhicules à moteur de 9h à 18h, sauf urgence (pompiers, police).
- Pour des raisons de sécurité, après installation, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux avant 18 heures sauf accord de l'organisation.
- Pour avoir accès aux emplacements, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et avoir acquitté leur inscription. Les informations seront consignées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.
- L'accès à l'emplacement ne peut se faire qu'accompagné d'une personne de l'organisation, l'exposant est obligé de respecter l'emplacement désigné par l'organisateur.
- Aucun exposant ne peut s'installer sans autorisation
- L'organisateur n'est pas responsable des détériorations, vols, intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription pour tout motif dont l'organisateur ne serait pas responsable.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisateur. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.
- Pour le vide grenier, les exposants doivent prévoir l'équipement de leur stand.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'armes, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables...
- La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité d'un adulte.
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

Bulletin d'inscription au Vide Grenier

Dimanche 28 Juin 2026

Institut Les Cent Arpents

Tél : 06.46.36.54.03 ou email : f.dumas@centarpents.fr

Exposant

Nom : Prénom :
Adresse : n° rue
CP : Ville
Tél : Email :

Titulaire de la carte d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Joindre obligatoirement une photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code Pénal)
- Avoir reçu et accepté le règlement intérieur

Nombre d'emplacement de 5 mètres : x 15€ =

Ci-joint le règlement de € à l'ordre de l'Institut Les Cent Arpents

Fait à le Signature :